

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT 5

LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL 6

Périmètre et missions	6
Une équipe renforcée	7

LES FAITS MARQUANTS 8

L'élection du Président et des Vice-Présidents	9
Des échanges pour l'avenir sur les enjeux de la ressource en eau sur le bassin versant de la Moselle aval	10
Les rencontres 2022 du réseau des techniciens du bassin versant de la Moselle aval	12

LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) : CADRE D'ACTION DU SYNDICAT 14

C'est quoi un PAPI ?	14
Avancement du PEP	15
Les actions finalisées dans l'année	16
Les actions engagées en 2022	18
Les actions qui se poursuivent	20

LES MOYENS FINANCIERS 26

Les ressources et dépenses du Syndicat	26
La mobilisation du budget 2022	27
Les soutiens financiers	28
> Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	28
> Le soutien de l'Etat	29
> Le soutien de la Région Grand Est	29

BILAN ET PERSPECTIVES 30



Le mot du Président



C'est avec une grande satisfaction que je vous présente ce nouveau rapport d'activité pour l'année 2022. A la lecture de ce document, vous aurez l'occasion de prendre connaissance et d'apprécier le travail réalisé au cours de l'année

par l'équipe opérationnelle, auprès des structures du bassin versant compétentes en GEMAPI.

Cette année 2022 a été marquée par la finalisation de plusieurs études structurantes du Programme d'Etudes Préalables (PEP) et l'engagement de plusieurs démarches visant la caractérisation de la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation. On notera le démarrage du diagnostic territorial des enjeux notamment, ou encore l'évaluation de la culture du risque et des besoins en matière d'amélioration de la gestion de crise réalisée via une campagne d'entretien auprès des communes du territoire.

L'ensemble de ces actions, nécessaires pour l'élaboration du Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI), nous permettront d'identifier les études et actions pertinentes pour supprimer ou réduire la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux en agissant sur l'aléa à la source, ou en agissant sur les enjeux directement (réduction de la vulnérabilité).

Le Syndicat a également renforcé en 2022 ses contacts et sa coopération avec les structures du bassin versant de la Moselle française et se

projette aujourd'hui sur des pistes d'actions communes pour relever les grands défis liés au changement climatique, sur un territoire hydrographique cohérent.

Se pose donc aujourd'hui l'opportunité de consolider l'expertise acquise et mutualisée pour l'ensemble des acteurs de la GEMAPI, mais également de la développer afin de répondre aux nombreuses problématiques émergentes.

Ainsi, les réflexions amorcées en 2022 sur l'évolution du périmètre des compétences qui pourraient être transférées ou déléguées à Moselle Aval doivent se poursuivre en 2023, dans la perspective du déploiement du PAPI à venir, mais également de la transformation de la structure en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Ces évolutions doivent permettre l'émergence de projets globaux de prévention, en confortant d'une part les capacités techniques et financières des porteurs de projets à l'échelle des bassins de risques, et d'autre part une gouvernance propice à l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Je remercie cette année encore l'ensemble des élus et techniciens des intercommunalités membres, les Vice-Présidents et les élus du Comité syndical, ainsi que nos partenaires techniques quotidiens, l'Agence de l'Eau, l'Etat ainsi que la Région Grand Est pour leur implication et leur soutien.

François HENRION
Président du Syndicat
Vice-Président de Metz Métropole
Maire d'Augny

LES FAITS MARQUANTS



L'élection du Président et des Vice-Présidents



A la suite du décès de Bruno VALDEVIT, ancien Président du Syndicat Mixte Moselle Aval, en fin d'année 2021, l'élection de la nouvelle Présidence s'est déroulée au cours du Comité Syndical du 11 janvier 2022.

FRANÇOIS HENRION
Maire d'Augny (Moselle), délégué de
l'Eurométropole de Metz a été élu pour assurer
la nouvelle Présidence du Syndicat.

PATRICIA RENAUX
Adjointe au Maire de Thionville (Moselle),
Vice-Présidente Déchets et Hydrologie à la
Communauté d'Agglomération Portes de France-
Thionville, réélue en tant que **1^{ère} Vice-Présidente**.



ANDRÉ FAVRE
Maire de Loisy (Meurthe-et-Moselle),
Vice-Président Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations à la Communauté
de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson)
réélu en tant que **2nd Vice-Président**.

FABRICE CERBAI
Maire de Knutange (Moselle), Vice-Président
Hydrologie, Assainissement et Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations à la
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
réélu en tant que **3^{ème} Vice-Président**.



Des échanges pour l'avenir sur les enjeux quantitatifs de la ressource en eau sur le bassin versant de la Moselle aval

Dans le cadre de l'étude portée par la Région Grand Est (2020-2022) relative à l'état quantitatif de la ressource eau et dont les résultats ont été restitués lors du Comité du 6 mai, une **modélisation hydrologique permettant de confirmer les bilans besoins-ressources établis à l'échelle régionale**, a été réalisée **sur une grande partie du bassin versant de la Moselle aval**. **Les pressions sur les ressources en eau souterraines et superficielles sont estimées comme significatives.**

Les projections climatiques à horizons proche (2030) et lointain (2050) font apparaître une accentuation des situations de concentration des tensions sur le ressource eau entre mai et septembre, période durant laquelle les besoins seraient nombreux et potentiellement en augmentation avec l'accroissement des températures (Approvisionnement en Eau Potable, navigation, développement potentiel des demandes d'irrigation et de centrales à hydrogène, etc.), avec des besoins stratégiques qui subsisteront (centrale nucléaire de Cattenom).

Ce temps d'échange a permis de **partager avec l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Moselle aval, intéressés par la problématique quantitative de la ressource eau, ces derniers éléments de connaissance**. Il a également conduit à une rencontre des trois Présidents des structures de l'ensemble du bassin versant de la Moselle (EPTB Meurthe-Madon, Syndicats Moselle Amont et Moselle Aval) au cours du mois de juin. Cette rencontre a fait émerger une volonté commune de développer des coopérations ambitieuses sur un territoire hydrographique cohérent et des sujets de préoccupation partagés :

— **La modélisation hydraulique de l'ensemble du linéaire de la Moselle**, projet qui pourra être déployé à moyen terme à travers le futur PAPI Moselle aval, notamment dans un objectif d'amélioration du fonctionnement hydrogéomorphologique du cours d'eau et d'aménagement visant une gestion intégrée en matière de GEMAPI ;

— **La gestion quantitative de la ressource en eau sur l'ensemble du bassin versant**, sujet d'actualité partagé récemment aussi bien par la population, que par tous les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau. Le lancement d'une telle démarche pourrait aboutir au cours de l'année 2023 et s'articuler en deux grandes phases :

- > Réaliser dans un premier temps un diagnostic complet des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs à l'échelle du bassin versant de la Moselle ;
- > Définir dans un second temps une stratégie de gestion concertée de partage et de gestion de la ressource eau, avec un mode de gouvernance adapté aux enjeux, prenant en compte les besoins émergents, mais aussi les impacts des changements climatiques.



Les rencontres 2022 du réseau des techniciens du bassin versant de la Moselle aval

Le Syndicat poursuit l'animation du réseau des techniciens des EPCI du bassin versant, engagée depuis sa création. En 2022, deux temps d'échanges ont été proposés.

EN SEPTEMBRE

Partage du retour d'expérience du SYMSEILLE en matière de restauration d'un cours d'eau en milieu urbain à la suite des travaux engagés sur la commune de Marly, visite des traversées urbaines de Verny et de Goin, aménagées par le passé, et échanges sur les problématiques liées à la sécheresse de l'été ;



21/09/2022 : Echanges sur les méthodes de renaturation des cours d'eau en traversée urbaine

EN OCTOBRE

Descente en kayak de la Moselle non navigable entre l'aval du barrage de Pont-à-Mousson et l'ancienne mise à l'eau de Champey. Cette sortie a permis de partager avec les participants (techniciens des EPCI mais aussi avec les partenaires techniques et financiers) des éléments de diagnostic, étayés par différentes études déployées dans le cadre du PEP sur plusieurs enjeux relatifs à :

- > La morphologie du cours d'eau (évolution du lit en plan, corsetage du cours d'eau et incision du lit, nature du transport solide, risque de capture de gravière...);
- > L'hydraulique (présence de remblais en berges limitant la connexion entre le lit mineur et le lit majeur de la Moselle) ;
- > Les écosystèmes en présence (patrimoine naturel et degré de menace d'une emprise classée Espace Naturel Sensible (Département 54), étagement de la végétation d'un « lit mobile » ...).



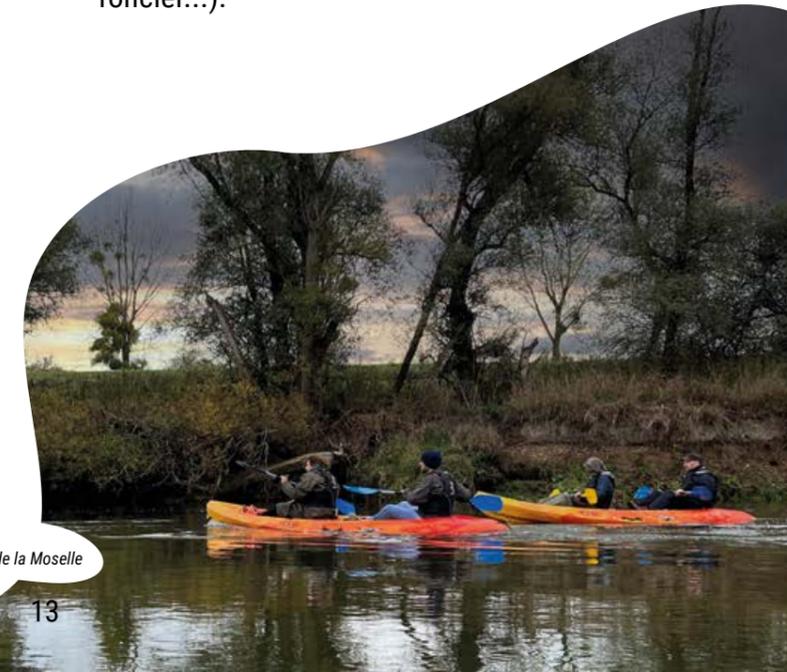
03/10/2022 : Contexte hydromorphologique de la Moselle



Cette descente a permis au Syndicat de partager des éléments de méthode préalables aux campagnes d'investigation du fonctionnement hydromorphologique des portions de la Moselle non navigables entre Custines et Apach qui se sont déroulées au mois de décembre sur environ 45 Km.

A terme, le Syndicat sera en mesure de tester différentes propositions d'actions de restauration morphologique ainsi que leur faisabilité technique (par ex. la restauration

de la mobilité des lits, le rétablissement de la continuité écologique par l'arasement ou l'aménagement d'ouvrages transversaux, la gestion du risque de capture de gravières, la diversification des écoulements considérant les caractéristiques intrinsèques du cours d'eau notamment en termes de capacité de transport solide, plan de gestion des boisements rivulaires, etc.) en intégrant les contraintes et enjeux locaux (hydrauliques, écologiques, réglementaires, usages, occupation des sols et foncier...).



LE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) cadre d'action du Syndicat

C'est quoi un PAPI ?

Mis en place à partir de 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont des dispositifs qui visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements à l'échelle des bassins de risque, les PAPI reposent sur le principe d'une contractualisation entre l'Etat, des maîtres d'ouvrages (intercommunalités, syndicats) et des partenaires cofinanceurs (Région, Agence de l'Eau, etc.) pour le déploiement, à l'échelle d'un bassin hydrographique pertinent, d'un programme d'actions global couvrant l'ensemble des domaines de la prévention des inondations.

L'élaboration du PAPI implique une première étape préalable à une phase de travaux : le Programme d'Études Préalables (PEP) qui consiste en la réalisation d'un programme d'études destiné à « mieux connaître pour mieux agir ».



Le programme d'études de Moselle Aval a officiellement démarré en mars 2020 pour une durée de 4 ans. Il se décline sur le périmètre du bassin versant de la Moselle aval qui est concerné par trois types de risques d'inondation : les débordements de cours d'eau, le ruissellement et les remontées de nappe. La défaillance des ouvrages de protection hydraulique est également étudiée.

L'année 2022 a vu la finalisation et la poursuite des études pour mieux connaître :

- > Le fonctionnement global du bassin versant ;
- > Les risques d'inondation par débordement de cours d'eau ;
- > Le rôle de protection des digues ;
- > Les enjeux (biens et personnes) exposés aux risques.

Avancement du PEP

AXES THÉMATIQUES DU PEP

NOMBRE D'ACTION DÉMARRÉES

Axe 0 : Animation / concertation.....	2
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et la conscience du risque....	10
Axe 2 : Surveillance et prévision.....	1
Axe 3 : Alerte et gestion de crise.....	5
Axe 4 : Intégration du risque dans l'urbanisme.....	2
Axe 5 : Vulnérabilité.....	4
Axe 6 : Gestion des écoulements.....	5
Axe 7 : Gestion des Ouvrages de protection hydraulique.....	5

Action non demandée dans le PEP
 Action à démarrer en 2023
 Action finalisée en 2023
 Action finalisée
 Action questionnée



L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT

Objectif : disposer d'une vue actualisée du fonctionnement du bassin versant global de la Moselle d'après ses écoulements (pluie et débits).

Pilotée par la Région Grand Est, elle porte à la fois sur l'actualisation des débits de crues, mais également des débits d'étiage. Compte tenu des incertitudes inhérentes aux changements climatiques, l'étude a intégré différents scénarios climatiques afin d'apprécier leurs effets sur les débits des cours d'eau.

Elle a associé les animateurs des stratégies locales des risques d'inondation (SLGRI) de l'amont jusqu'à l'aval.

Les données actualisées des débits de crue et d'étiage et les projections climatiques ont été validées en fin d'année. L'ensemble des partenaires du bassin versant disposent donc désormais de données harmonisées.

L'ÉTUDE RELATIVE À L'IDENTIFICATION DES ZONES À RISQUE DE RUISSELLEMENT ET À L'ÉROSION DES SOLS

Réalisée par le BRGM sur le bassin versant global de la Moselle aval, cette étude a permis la production d'une cartographie des zones d'aléa érosion et susceptibilité au ruissellement et d'une première hiérarchisation des sous-bassins versants à enjeux.

Les résultats ont été remis au Syndicat fin septembre 2022 et ont contribué à alimenter la réalisation du diagnostic territorial des enjeux.

Au terme de l'étude, huit sous-bassins versants classés en aléa intrinsèque très fort et en aléa annuel fort à très fort ont été identifiés et analysés. Deux ont été sélectionnés comme bassins versants pilotes pour une modélisation quantitative fine de l'érosion et du ruissellement avec le modèle WaterSed (développé par le BRGM). Différentes pistes d'actions seront testées à l'appui de cet outil.

LA MODÉLISATION HYDRAULIQUE DES SOUS-BASSINS VERSANTS À ENJEUX

En septembre 2022, les modèles hydrauliques de l'Orne (étendu à ses deux affluents : l'Yron et le Longeau), et de la Seille ont été finalisés. Plusieurs simulations de crues (Q10, Q30, Q50, Q100 et Q1000) ont été réalisées afin de préparer des couches cartographiques utiles au diagnostic territorial des enjeux engagé dans l'année. De plus, pour l'Orne, une quarantaine de pistes d'actions relevant de la gestion intégrée des inondations, ont été testées afin d'apprécier l'impact hydraulique des différents scénarios d'aménagements envisagés.



La Seille à Marly, après travaux de renaturation



L'ÉTUDE RELATIVE AU RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPE DANS LA VALLÉE DE LA MOSELLE AVAL

La cartographie nationale établie par le BRGM en 2017 avait identifié la vallée de la Moselle aval (de Custines à Apach) et ses affluents, comme un secteur potentiellement sujet aux débordements de nappe. L'étude menée dans le cadre du PEP doit permettre de préciser et de consolider ce diagnostic, par une meilleure localisation des secteurs sensibles. Elle a été officiellement lancée en février 2022, et repose sur l'application locale, dans la vallée de la Moselle aval, de la méthode d'identification développée à l'échelle nationale.

Une part conséquente de l'année a été dédiée à la collecte d'informations relatives aux remontées de nappe : elle reposait sur un inventaire des documents et données existants sur ce phénomène complexe, ainsi que sur des enquêtes auprès des communes concernées. Les informations collectées permettent de disposer d'une vision d'ensemble de l'emprise des événements d'occurrence centennale afin d'identifier les points de convergences avec les relevés des stations de mesure.

Le cas échéant, une deuxième phase permettra d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un réseau de surveillance des zones à risque de remontées de nappe. L'étude devrait s'achever courant 2023.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES ENJEUX ET DE LA VULNÉRABILITÉ

Cette étude incontournable des dossiers de PAPI, s'articule étroitement avec les études relatives à la caractérisation des aléas (travaux de modélisation hydraulique, ruissellement, remontée de nappe), et des niveaux de protection des systèmes d'endiguement. Elle permet de cartographier les enjeux dans les emprises des aléas et d'estimer ceux qui nécessiteront des diagnostics complémentaires (à l'échelle des bâtiments) en phase PAPI.

L'étude engagée cet été a nécessité de mettre à jour les données internes et d'initier les premiers contacts avec les producteurs de données d'enjeux sur le bassin versant. Depuis, le Syndicat a partagé un certain nombre de données cartographiques avec le prestataire retenu. Le COPIL de démarrage est intervenu le 20 octobre et l'étude qui devrait aboutir en 2023 permettra la production d'un atlas cartographiques des enjeux dans les emprises des inondations par débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe, ou encore par défaillance d'ouvrages.

ZOOM SUR LA COLLECTE DE DONNÉES AUPRÈS DES COMMUNES

Dans le cadre de l'étude remontée de nappe, il était nécessaire de rencontrer les communes susceptibles d'être touchées par les phénomènes de remontée de nappe. Afin d'optimiser ce temps d'échanges et de le valoriser dans le cadre du PEP et notamment pour le diagnostic territorial des enjeux, il a été décidé d'échanger sur les quatre risques d'inondation :

- > Les débordements de cours d'eau
- > Les remontées de nappe
- > Le ruissellement
- > Les ruptures de digues.

Les entretiens, réalisés entre avril et décembre 2022 ont permis de constater les secteurs des communes exposés à ces différents risques, ainsi que les enjeux humains et matériels vulnérables.

Ainsi 70 communes sur les 78 identifiées ont été rencontrées. Ces échanges avec les maires et leurs services techniques ont également permis de les sensibiliser sur les outils réglementaires en matière d'information de la population et de la gestion de crise, ainsi que sur leurs obligations, comme la mise en œuvre de Plan Communal de Sauvegarde.

Ces échanges ont également permis de contribuer à l'amélioration de la culture du risque en rappelant les crues historiques du bassin versant. Cette mémoire du risque a également été réactivée lors de la journée nationale dédiée à la résilience face aux catastrophes naturelles (13 octobre) et lors du Comité syndical de fin d'année (6 décembre).



78 communes (64 sur TRI) dont

90% de participation, avec appui des structures compétentes

85% sont concernées par le débordement de la Moselle

45% déclarent être concernées par le phénomène de ruissellement et 35% déclarent ne pas l'être

50% disposent d'un DICRIM

81% n'ont pas réalisé de réunions d'information sur les débordements de cours d'eau

58% utilisent l'outil web Vigicrues (Service d'information nationale sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France)

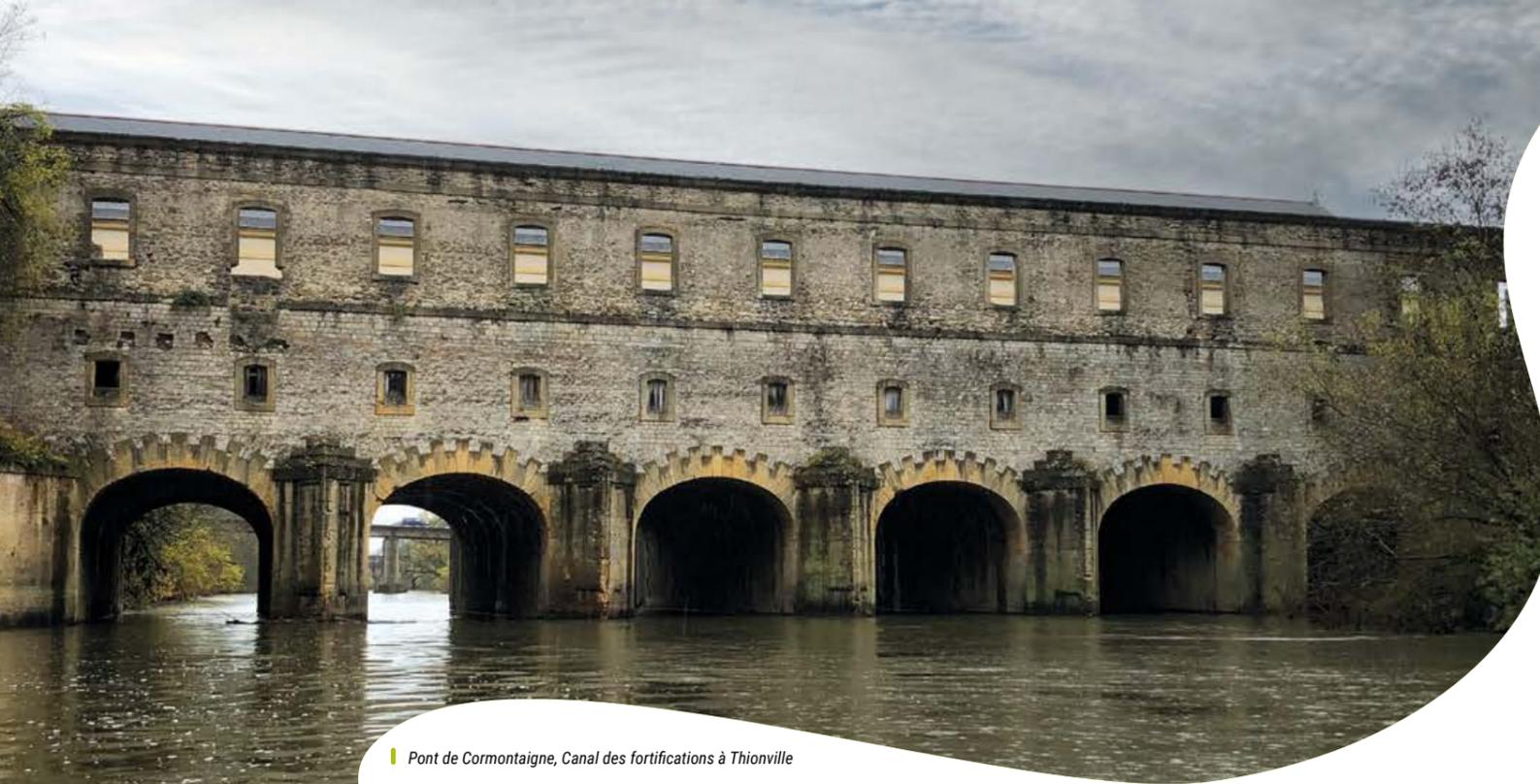
70% consultent Météo France et 21% s'appuient sur les alertes préfectorales

78% des communes disposent d'un PCS dont :

23% en cours d'élaboration en 2022

47% des communes concernées n'ont jamais déclenché leur PCS

29% n'ont jamais réalisé d'exercice de gestion de crise



Pont de Cormontaigne, Canal des fortifications à Thionville



Investigations terrain

Les actions qui se poursuivent...

L'ÉTUDE HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA MOSELLE AVAL

En 2022, la campagne de relevés de terrain a été déployée entre novembre et décembre sur environ 45 km de Moselle non navigable, ou dite « sauvage », et a déjà donné lieu à la formalisation d'un certain nombre de cartographies et de tableaux de synthèse qui auront pour vocation d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydromorphologique de la Moselle aval et d'alimenter le modèle hydraulique correspondant attendu pour le début de l'année 2023. L'objectif à terme est de pouvoir identifier des secteurs propices au déploiement de mesures de gestion intégrée (GEMA et PI) des inondations qui, selon leur pertinence et selon la maturité des maîtrises d'ouvrage identifiées, seront intégrées dans le PAPI.

L'ÉTUDE HYDRAULIQUE DE LA MOSELLE AVAL

La modélisation de la Moselle aval, a été confiée à un prestataire externe pour ses phases de construction et de calage début février. Aussi, l'année 2022 a donc été consacrée au suivi de la prestation, à la définition de besoins en relevés topographiques complémentaires et à l'animation des comités techniques avec les services de l'Etat. Le modèle construit sera ensuite intégré, développé et utilisé en interne à l'horizon du second trimestre 2023.

Les actions qui se poursuivent...

LES ÉTUDES DE DANGERS DU BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE AMONT

A l'automne 2021, le Syndicat a été sollicité par les structures compétentes en GEMAPI de la partie amont du bassin versant de la Moselle. Dans le cadre de la finalisation de leur structuration en tant que syndicat unifié « Moselle Amont », intervenue le 1^{er} février 2022, les intercommunalités vosgiennes ont mobilisé l'expertise de notre structure pour alimenter leurs réflexions concernant la prise en charge des ouvrages de protection contre les inondations.

Après plusieurs échanges techniques et politiques, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des Etudes de Dangers des ouvrages potentiels de protection contre les inondations a finalement été signée avec le jeune Syndicat Mixte Moselle Amont le 8 avril 2022.

Deux COTECH/COPIIL ont été organisés :

- > **Le 5 mai 2022** : présentation générale de la méthodologie et du planning
- > **Le 10 octobre 2022** : résultats de l'analyse des rôles hydrauliques des ouvrages identifiés par la Mission d'Appui Technique de Bassin à la mise en œuvre de la GEMAPI.

Les investigations géotechniques et topographiques nécessaires à ce programme d'études ont également été engagées au cours de l'année sur le territoire vosgien.



Digue du collège, à Saulxures-sur-Moselotte (Vosges)



LES ÉTUDES DE DANGERS DU BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE AVAL

L'organisation générale déployée pour la conduite des études de dangers, au travers du mandat confié au Syndicat par les EPCI et syndicats concernés, permet à chaque mandant de bénéficier d'une démarche globale et d'une méthodologie d'étude harmonisée sur le bassin versant, ainsi que de prestations issues de marchés plus conséquents permettant d'optimiser et de rationaliser les coûts.

En 2022, les études de dangers se sont poursuivies en concertation avec les différentes parties prenantes afin de favoriser l'appropriation de la méthode et des résultats. Deux Groupes de Travail « Ouvrages » ont été organisés pour présenter les résultats des études de dangers le 11 janvier et le 30 juin.

Le 17 octobre, le BRGM a présenté la méthodologie déployée pour évaluer la stabilité des digues et le rendu des résultats pour l'ensemble des ouvrages concernés par la présente étude.

Le dernier groupe de travail de l'année, qui s'est déroulé le 1^{er} décembre, a été consacré à la rédaction du document d'organisation, document indispensable devant faire partie de la demande d'autorisation en système d'endiguement.

Des investigations géotechniques et topographiques complémentaires seront réalisées début 2023. Il est attendu que l'ensemble des études soient achevées pour la fin 2023 ; les structures en charge de ces ouvrages pourront ensuite opérer les démarches nécessaires au classement en système d'endiguement et définiront leurs modalités de gestion.



Erosion de berge, Moselle "sauvage"



L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

Le Syndicat continue à apporter son aide et son expertise aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la GEMAPI au gré des sollicitations qu'il reçoit et selon ses capacités.

Moselle Aval a donc poursuivi, de manière soutenue en 2022 encore, le partage de données acquises dans le cadre du Programme d'Études Préalables à des intercommunalités et syndicats de rivière du bassin versant, ce qui a permis d'alimenter certains cahiers des charges d'études et de travaux. L'équipe du syndicat a également procédé à l'analyse de divers projets de restauration de cours d'eau portés par ses membres. L'ensemble des projets accompagnés sont

partagés avec les partenaires techniques et financiers du Syndicat (entre autres Agence de l'Eau, DREAL et DDT des trois départements) tout au long de l'année. Ces échanges permettent d'élaborer une stratégie coordonnée entre les différentes parties prenantes pour dimensionner au plus juste l'accompagnement des structures compétentes en GEMAPI dans leurs démarches.

Ainsi, le Syndicat a poursuivi son accompagnement auprès de la Communauté de Communes Mad et Moselle dans le déploiement du projet sur le Vricholle, affluent direct de la Moselle à la zone de confluence artificialisée et a également identifié avec le technicien de la structure sur le terrain, les premiers dysfonctionnements morphologiques et écologiques observés sur le Soiron.



La Moselle vue depuis la digue de Riolles, à Pont-à-Mousson

Les actions qui se poursuivent...

Associé au déroulement des études globales de caractérisation des zones humides sur les territoires respectifs de la Communauté de Communes de Rives de Moselle et de l'Eurométropole de Metz, le Syndicat a pu partager sa vision du terrain et formuler de premières hypothèses sur le fonctionnement et la relation étroite entre les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement, et a pu ainsi apporter son appui technique aux premières réflexions pour la structuration d'une stratégie de gestion des étangs de Saint-Rémy.

La connaissance du fonctionnement du Feigne qui s'écoule au niveau de ce complexe d'étangs a été améliorée, sur le volet morphologique, en 2022 par le travail d'un groupe d'étudiants du Master Eaux de surfaces, Ressources, Gestion, Aménagement (ERGA) de l'Université de Lorraine, encadré par le Syndicat. Deux autres cours d'eau à

enjeux, le Beaume-Haie et le Moulon sur le territoire de la Communauté de Communes de Pont-à-Mousson, ont également été étudiés. Leurs zones de confluence sont intégrées dans le modèle hydraulique global. Des scénarios de gestion de ces confluences artificielles pourront être testés à l'appui du modèle hydraulique. Pour cette dernière collectivité, et suite aux résultats de la première phase d'étude de caractérisation de l'aléa ruissellement à l'échelle de la Moselle Aval, le Syndicat a pu partager ses premières réflexions pour la définition d'une stratégie de gestion du risque de ruissellement.

Le Syndicat a poursuivi son accompagnement dans le cadre du déploiement de l'étude visant la définition d'un programme de gestion intégrée du risque d'inondation sur le bassin de la Fensch.

■ Bief d'Ars-sur-Moselle



■ Palplanches dégradées, Pagny-Vandières

Il a valorisé, en relation avec les services de l'Etat, les premiers résultats des études de dangers à plusieurs reprises par exemple dans le cadre de l'appui technique aux EPCI adhérents à Moselle Aval dans la démarche de reclassement de l'ouvrage du Canal de Jouy, ou encore en appui de l'Eurométropole de Metz, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, pour la formalisation des premières sorties cartographiques des risques de défaillance des ouvrages.

Enfin, le Syndicat a pu apporter sa vision de terrain, acquise dans le cadre du déploiement des Schémas Directeurs Orne et Seille. Dans ce cadre, l'équipe a apporté son expertise technique et proposé des variantes d'aménagement, sur des projets d'ampleur: par exemple les projets portés par le SYMSEILLE, restauration de la traversée de Marly, renaturation de la Seille entre Nomeny et Abaucourt, gestion des cours d'eau des bassins versants du Grand Fossé, affluent de la Seille. Le Syndicat a également accompagné les projets portés par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences à l'échelle de sous bassins versant de l'Orne, comme celui du Woigot, du ruisseau de Bruville, ou ceux des cours d'eau intégrés au PAOT de Meurthe-et-Moselle, et sur des projets plus ponctuels (par ex. le projet de stabilisation de berges dans le parc de la Seille porté par la Ville de Metz).



Complémentaire aux missions d'appui technique aux structures compétentes en matière de GEMAPI, Moselle Aval poursuit également l'animation du réseau des techniciens, qui a pour vocation de favoriser les échanges d'expériences sur différents volets de la GEMAPI (voir partie dédiée).

Ce réseau permet de mobiliser les savoir-faire de différents partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, DREAL Grand Est, CEREMA, Office Français pour la Biodiversité, Fédération de pêche, etc.), ainsi que ceux des techniciens du bassin versant.



■ Pont d'Hauconcourt

LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources et dépenses du Syndicat

Le budget de l'année 2022, conforme aux orientations actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 11 janvier 2022, a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2022.

LES RECETTES DE LA STRUCTURE

- ~ **Cotisations de ses membres**
 - > EPCI = 0,70€ par an par habitant
 - > Région Grand Est = 10 000 € par an
- ~ **Subventions de fonctionnement et d'investissement**
 - > Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - > Etat (FPRNM)
 - > Région Grand Est
- > **Le PAPI (4,6 M€) est co-financé au global à hauteur de 70% (investissements et masse salariale)**

LES DÉPENSES DE LA STRUCTURE

- ~ **Dépenses de personnel et frais de fonctionnement généraux**
- ~ **Investissements au titre des études du PEP**
Co-financements entre 50% et 80% selon les études
- ~ **Investissements au titre des opérations sous mandat**
- ~ **Autres investissements**
Equipements mobiliers, informatiques, techniques et applicatifs



Seuil de Pagny-Vandières



Moselle "sauvage" à Champey-sur-Moselle

La mobilisation du budget 2022

Les réalisations de la section de fonctionnement sur cet exercice sont en cohérence avec le niveau de structuration et le développement du Syndicat, alors que celles de la section d'investissement permettent la poursuite et la finalisation des études lancées sur les exercices antérieurs et l'engagement de nouvelles actions du programme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle a porté les dépenses de personnel et les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la structure et de l'équipe, comptant désormais huit agents. Les recettes 2022 se sont composées pour 70% des contributions des membres et pour 30% de subventions relatives à l'animation ou à la réalisation des études menées en régie.

RECETTES	DÉPENSES
738 000 €	814 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle traduit en 2022 la poursuite du déploiement du PEP. Les dépenses engagées au total sur l'année se montent à 1 254 000 € en intégrant les restes à réaliser de l'année qui s'élèvent à 515 000 €. **87% de ces crédits ont été consacrés aux études du PEP.**

RECETTES	DÉPENSES
644 000 € et 563 000€ de restes à réaliser	739 000 € et 515 000€ de restes à réaliser



Le Syndicat a pu à nouveau compter en 2022 sur le soutien essentiel de ses différents partenaires, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Etat, et la Région Grand Est pour le co-financement du PEP et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Dès la création du Syndicat Mixte Moselle Aval, et en dehors de cet engagement financier pour le PEP, l'Agence de l'Eau a accompagné et soutenu significativement la préfiguration de la structure et le développement de l'équipe, avant même la mise en œuvre du PEP. Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est poursuivi en 2022, accompagnant la réalisation des études en régie et les missions d'animation à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval. En complément de ses engagements prévisionnels pour le PEP, l'Agence a soutenu également cette année une mission en régie pour la réalisation d'outils cartographiques, ayant rendu possible la création d'un contrat de projet en renfort à l'équipe pour 18 mois.



220 380,20 € d'aide à la préfiguration du Syndicat 2018-2019

346 980 € d'aide prévisionnelle pour Moselle Aval pour la réalisation du PEP

FIN 2022

13 actions subventionnées

405 702 € d'aides déjà allouées

300 823 € d'aides déjà perçues

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Les actions du Syndicat sont soutenues par l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier », qui bénéficie aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Ce fonds a pour vocation première d'améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels et de réduire les dommages aux biens assurés ; il peut financer jusqu'à 50% des études de prévention et constitue un appui majeur à la conduite des missions du Syndicat.



1 642 800 € d'aide prévisionnelle pour Moselle Aval pour la réalisation du PEP

FIN 2022

19 actions subventionnées

1 608 770 € d'aides déjà allouées

495 626 € d'aides déjà perçues

LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est intervient également comme co-financier de la majeure partie des actions du PEP portées par Moselle Aval et elle porte la maîtrise d'ouvrage de l'une d'entre elles. Elle contribue également au soutien des activités du Syndicat en tant que membre adhérent, au travers de sa cotisation annuelle de 10 000 €.



304 500 € d'aide prévisionnelle pour Moselle Aval pour la réalisation du PEP

FIN 2022

18 actions subventionnées

246 150 € d'aides déjà allouées

62 277 € d'aides déjà perçues



La Seille, depuis le Parc de la Seille à Metz



Pont de Bousse

Alors que l'année 2022 marquait la continuité et le plein déploiement du Programme d'Etudes engagé en 2020, l'année 2023 verra la finalisation des études d'amélioration de la connaissance des risques d'inondation et sera largement consacrée à la construction du PAPI et l'identification de pistes d'actions qui l'alimenteront.

Ainsi, la mise en perspective des différents résultats d'études (hydrologiques, hydromorphologiques, ruissellement, remontées de nappes, diagnostics des enjeux et vulnérabilité, ...), à l'appui des modèles hydrauliques développés et des plans de gestion des ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement en cours de définition, va permettre au Syndicat et à ses membres de définir, calibrer et prioriser les actions à mener au stade du PAPI.

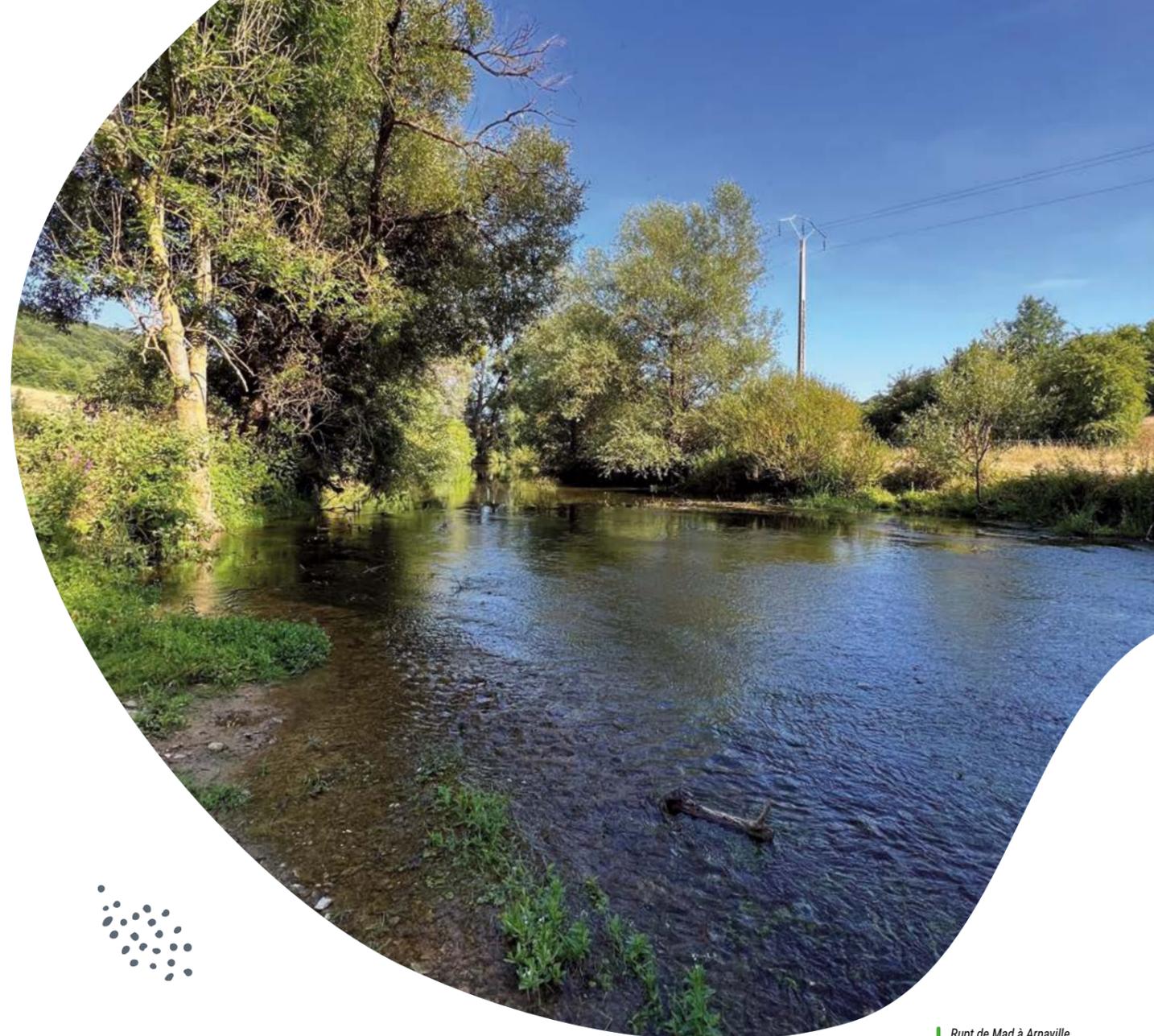
Ces travaux vont nécessairement conduire à des évolutions majeures pour la structure à l'horizon 2024, évolutions qui vont être étudiées, concertées et décidées par les membres du Syndicat et leurs représentants au Comité Syndical au cours de l'année 2023.

Dans cette perspective, le Débat d'Orienta-

Budgétaire 2023, tenu en décembre 2022, a permis d'évoquer de premières pistes qui doivent être consolidées et déclinées au regard des enjeux du territoire et dans une dynamique de solidarité de bassin, mais également en intégrant les besoins de chaque membre du Syndicat.

En premier lieu, au regard des enjeux du territoire il est proposé à l'ensemble des EPCI membres de statuer prochainement pour le transfert d'une partie de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Moselle Aval sur le linéaire de la Moselle aval, en cohérence avec les objectifs et enjeux de la structure. Aussi, **il est proposé le transfert de l'ensemble des missions relevant des quatre items 1°, 2°, 5° et 8° de l'art. 211-7 du Code de l'Environnement, constituant la compétence GEMAPI, pour l'ensemble du linéaire de la rivière Moselle et de ses zones de confluences.**

La Moselle à Ars-sur-Moselle



Rupt de Mad à Arnville

Ces pistes d'organisation de la compétence GEMAPI sur l'axe Moselle aval, ainsi que l'étude des besoins des acteurs, présentées à chaque intercommunalité au cours du premier semestre 2023, pour un positionnement des assemblées délibérantes attendu avant la fin de l'année, devraient permettre la structuration adéquate du Syndicat pour la préparation du PAPI et les travaux nécessaires à sa labellisation d'une part, et une transition vers un statut d'EPTB à l'horizon 2024/2025 d'autre part.

En second lieu, au regard de la volonté commune des Présidents des structures du bassin hydrographique de la Moselle française (Syndicat Mixte Moselle Amont, EPTB Meurthe Madon et Syndicat Mixte Moselle Aval), de développer

des coopérations ambitieuses sur un territoire hydrographique cohérent et sur des sujets de préoccupation partagés, l'année 2023 va porter la poursuite des réflexions engagées en 2022. Dans ce cadre, les modalités de partenariat restant à déployer pour rendre possible ces projets d'envergure – une modélisation complète 1D/2D de la Moselle française d'une part, et la conduite d'une étude relative à la gestion quantitative de la ressource en eau sur ces territoires, d'autre part – seront étudiées et approfondies en 2023.

Selon les orientations prises de manière effective au cours de la prochaine année, il sera nécessaire de dimensionner les moyens d'action de la structure au regard des niveaux d'ambition et d'intervention retenus.



SIEGE

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

BUREAUX

48 place Mazelle | 57045 Metz
Accueil : 03 54 44 07 45